

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LAC-DELAGE**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA  
VILLE DE LAC-DELAGE TENUE AU BUREAU MUNICIPAL DE LA  
MAIRIE LE LUNDI 11 JUIN 2018 À 19H30**

---

**PERSONNES PRÉSENTES :**

Guy Rochette, Maire  
Alexandre Morin, conseiller au siège n°2  
Christiane Gosselin, conseillère au siège n°5  
Jonathan Baker, conseiller au siège n°6

Josée Desmeules, directrice générale.

**PERSONNE(S) ABSENTE(S) :**

**Marc Boiteau, conseiller au siège no.3 et Alexandre Poupart conseiller au siège no.4, poste vacant au siège no. 1.**

Les membres dudit conseil formant quorum sous la présidence de Guy Rochette, maire.

**1. GREFFE**

- 1.1 Ouverture de la séance;
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour;
- 1.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 mai 2018;
- 1.4 Dépôt- Lettre de démission de la conseillère Jacinthe Marcoux;
- 1.5 Avis de vacance-Poste de conseiller no.1;

**2. FINANCE ET ADMINISTRATION**

- 2.1 Adoption des comptes à payer et à recevoir
  - 2.1.1 Comptes à payer
  - 2.1.2 Compte à recevoir (taxes)
- 2.2 Mandat au Ministère des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 554 de la Loi sur les Cités et Villes (Chapitre C-19);

**2.3 Achat d'un photocopieur couleur**

**3. DIRECTION GÉNÉRALE**

- 3.1 Acquisition des infrastructures de rues- Développement « Gestion Pierre Sabourin inc. » **(Reporté à une prochaine séance)**

#### **4. TRAVAUX PUBLICS**

- 4.1 Embauche d'un employé saisonnier aux travaux publics;
- 4.2 Mandat du laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux- travaux PIQM;
- 4.3 Formation eau potable- emploi Québec;**

#### **5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

- 5.1 Convention d'aide financière- Concerts Lac-DeJazz 2018- Secrétariat à la Capitale Nationale;

#### **6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

- 6.1 Adoption du règlement U-2018-06 modifiant le règlement de zonage no. U-2012-02 afin de permettre les modifications aux marges latérales pour une construction complémentaire pour les habitations jumelées ou en rangées dans les zones 11-Hb et 18-Hb;

#### **7. SÉCURITÉ ET PROTECTION CONTRE L'INCENDIE**

Aucun point.

#### **8. PERMIS ET INSPECTIONS**

Aucun point.

#### **9. CORRESPONDANCE**

#### **10. VARIA**

#### **11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.**

## **1. GREFFE**

### **1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire suppléant constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19H30.

### **1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **Résolution 2018-065**

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu toute la documentation utile à la prise de décision concernant les sujets à l'ordre du jour adoptée ci-après, et ce, au moins 72 heures avant l'ouverture de cette séance ;

Il EST PROPOSÉ par Alexandre Morin,  
APPUYÉ par Christiane Gosselin,  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 11 juin 2018 avec l'ajout des points suivants :

2.3 Achat d'un photocopieur couleur;  
4.3 Formation eau potable- Emploi Québec;

Et avec le report du point 3.1 Acquisition des infrastructures de rues- Gestion Pierre Sabourin.

### **1.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 MAI 2018**

#### **Résolution 2018-066**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu dépôts du procès-verbal suivant par la directrice générale dans les délais fixés par la loi, ce dernier étant dispensé d'en faire la lecture :

-Séance ordinaire du 14 mai 2018;

Il EST PROPOSÉ par Jonathan Baker,  
APPUYÉ par Alexandre Morin,  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter le procès-verbal ci-haut mentionné avec les corrections au point 1.4 et 5.1 à apporter.

### **1.4 DÉPÔT- LETTRE DE DÉMISSION DE LA CONSEILLÈRE JACINTHE MARCOUX**

Monsieur Guy Rochette dépose au conseil municipal la lettre de démission de madame Jacinthe Marcoux au poste de conseillère municipale au poste no.1.

### **1.5 AVIS DE VACANCE-POSTE DE CONSEILLER NO.1**

Conformément à l'article 333 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, avis est donné aux membres du conseil municipal de la vacance au poste de conseiller, siège no.1, suite à la démission de madame Jacinthe Marcoux ayant pris effet le 11 juin 2018. Une procédure d'élection partielle sera entreprise par la présidente d'élection conformément aux articles 355 et suivants de la loi pour combler le poste.

## **2. FINANCE ET ADMINISTRATION**

### **2.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET À RECEVOIR**

#### **2.1.1 Comptes à payer**

#### **Résolution 2018-067**

ATTENDU QUE les comptes à payer au 11 juin 2018 totalisent un montant de 133 551,63 \$ et 11 932,41 \$ pour les salaires ;

ATTENDU QUE chacun des conseillers a reçu une copie de la liste des comptes payables, des factures payées par paiement électronique et des chèques émis sans résolution ;

Il EST PROPOSÉ par Christiane Gosselin,  
APPUYÉ par Alexandre Morin,  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la liste des comptes à payer soit acceptée ;

QUE soit autorisé le paiement des comptes payables au 11 juin 2018, et ce, selon les échéances prescrites.

#### **2.1.2 Compte à recevoir (taxes)**

Madame Josée Desmeules, directrice générale, dépose la liste des taxes à recevoir au 11 juin 2018 qui totalisent un montant de 26 809,95 \$.

### **2.2 MANDAT AU MINISTÈRE DES FINANCES POUR RECEVOIR ET OUVRIR LES SOUMISSIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 554 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES (CHAPITRE C-19)**

#### **Résolution 2018-068**

ATTENDU QUE, conformément à l'article 554 de la Loi sur les cités et villes, toute municipalité doit vendre par voie d'adjudication les obligations qu'elle est autorisée à émettre, sur soumissions écrites;

ATTENDU QUE les soumissions sont déposées via le *Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal* du ministère des Finances;

ATTENDU QUE l'article 555 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 554 précité, pour cette ville et au nom de celle-ci;

Il EST PROPOSÉ par Alexandre Morin,  
APPUYÉ par Jonathan Baker,  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE, conformément à l'article 555 de la Loi sur les cités et villes, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 554 de cette loi, pour et au nom de la municipalité.

### **2.3 ACHAT D'UN PHOTOCOPIEUR COULEUR**

#### **Résolution 2018-069**

ATTENDU QU'il y a lieu de changer le photocopieur qui a 8 ans d'usure;

ATTENDU QU'il est plus avantageux d'acheter un photocopieur plus récent et en couleur pour épargner sur les copies couleurs à faire pour les différentes activités;

ATTENDU QUE deux soumissions ont été reçues incluant la reprise de notre ancien photocopieur dont :

- Équipement de bureau DS au prix de 3 495 \$ plus taxes. Avec un contrat de service à 0.012 \$/copie noir et 0,059 \$/copie couleur
- Clinique du copieur au prix de 3 495\$ plus taxes. Avec un contrat de service à 0,013 \$/copie noir et 0,059 \$/copie couleur.

ATTENDU QU'Équipement de bureau DS est le plus bas soumissionnaire conforme,

Il EST PROPOSÉ par Jonathan Baker,  
APPUYÉ par Christiane Gosselin,  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil autorise l'achat d'un photocopieur au plus bas soumissionnaire, soit Équipement de bureau DS, au prix de 3 495 \$ plus taxes considérant la reprise du photocopieur à 1 000 \$.

QUE cette dépense soit prise à même le surplus accumulé au 31-12-2017.

### **3. DIRECTION GÉNÉRALE**

#### **3.1 ACQUISITION DES INFRASTRUCTURES DE RUES- DÉVELOPPEMENT « GESTION PIERRE SABOURIN INC. »**

Ce point est reporté à une prochaine séance.

### **4. TRAVAUX PUBLICS**

#### **4.1 EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ SAISONNIER AUX TRAVAUX PUBLICS**

#### **Résolution 2018-070**

CONSIDÉRANT QUE suite à l'offre d'emploi publié, aucun curriculum vitae reçu remplissait les objectifs du poste en ingénieur et qu'il est nécessaire de combler le poste rapidement aux travaux publics pour l'été;

CONSIDÉRANT QUE la subvention de Carrière-été a été transférée pour l'embauche d'un étudiant en sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE le budget pour l'embauche d'un employé saisonnier aux travaux publics permet l'embauche d'un employé à raison de 30 heures semaine pendant 10 semaines à 18 \$/heure;

IL EST PROPOSÉ par Alexandre Morin,  
APPUYÉ par Jonathan Baker,  
ET UNANIMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise l'embauche de monsieur André Drolet comme employé saisonnier cet été aux travaux publics à 18 \$ / heure pour un maximum de 300 heures;

QUE les sommes soient prises à même le budget 2018 au poste 02-320-00-141.

#### **4.2 MANDAT DU LABORATOIRE POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX- TRAVAUX PIQM;**

##### **Résolution 2018-071**

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues pour le les travaux de laboratoire relativement au contrôle des matériaux dans le cadre du projet d'infrastructures, soit :

- Laboratoires d'expertise Québec 20 503,60 \$ (plus taxes)
- GHD 22 856,00 \$ (plus taxes)

CONSIDÉRANT QUE la recommandation de Frédérick Meunier, ing. du groupe GBI d'octroyer le mandat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Laboratoires d'expertise Québec;

IL EST PROPOSÉ par Jonathan Baker,  
APPUYÉ par Alexandre Morin,  
ET UNANIMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal octroie le mandat aux Laboratoires d'expertise Québec pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux d'infrastructures des diverses rues;

QUE les sommes soient prises à même le règlement d'emprunt E-2018-01.

#### **4.3 FORMATION EAU POTABLE- EMPLOI QUÉBEC**

##### **Résolution 2018-072**

CONSIDÉRANT QUE Sydney Lavoie et Louis-Philippe Barrette doivent suivre une formation obligatoire par Emploi Québec afin d'obtenir le renouvellement de leurs cartes de compétence comme opérateur pour l'usine d'eau potable;

IL EST PROPOSÉ par Jonathan Baker,  
APPUYÉ par Alexandre Morin,  
ET UNANIMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal octroie le mandat à Hydr O Experts pour 24 heures de formation selon la soumission du 6 juin 2018 au prix de 3 434,40 \$ taxes incluses.

QUE les sommes soient prises à même le surplus accumulé au 31-12-2017.

**5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**5.1 CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE- CONCERTS LAC-DEJAZZ 2018- SECRÉTARIAT À LA CAPITALE NATIONALE**

**Résolution 2018-073**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lac-Delage a reçu une aide financière de 2 000 \$ pour la réalisation des concerts Jazz pour la saison été 2018;

IL EST PROPOSÉ par Christiane Gosselin,  
APPUYÉ par Jonathan Baker,  
ET UNANIMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise monsieur Guy Rochette, maire et/ou madame Josée Desmeules, directrice générale à signer tout document à cet effet.

**5.2 AIDE FINANCIÈRE À LA COOPÉRATIVE DE CANTONS DE STONEHAM**

**Résolution 2018-074**

CONSIDÉRANT QUE beaucoup de citoyens de Lac-Delage profitent du marché public de Stoneham;

IL EST PROPOSÉ par Christiane Gosselin,  
APPUYÉ par Alexandre Morin,  
ET UNANIMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise un montant de 300 \$ à la coopérative du Marché public des Cantons de Stoneham pour qu'il puisse mettre en œuvre les activités estivales lors des marchés.

**6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**6.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT U-2018-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. U-2012-02 AFIN DE PERMETTRE LES MODIFICATIONS SUIVANTES AUX MARGES LATÉRALES POUR UNE CONSTRUCTION COMPLÉMENTAIRE POUR LES HABITATIONS JUMELÉES OU EN RANGÉES DANS LES ZONES 11-HB ET 18-HB**

**Résolution 2018-075**

CONSIDÉRANT QUE lors d'une réunion du conseil tenue le 7 mai 2012, le conseil de Ville de Lac-Delage a adopté le *Règlement de zonage* numéro U-2012-02 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge approprié de modifier ce règlement pour prescrire de nouvelles normes d'implantation des constructions complémentaires des habitations jumelées ou en rangées dans les zones 11-Hb et 18-Hb;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a dûment été donné par Marc Boiteau, conseiller, à la séance du 9 avril 2018;

CONSDIÉRANT QUE le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du Conseil municipal du 9 avril 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** le second projet de règlement a été adopté lors de la séance du Conseil municipal du 14 mai 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** l'assemblée de consultation publique a été tenue le 14 mai 2018 à 19h00 à la salle du conseil municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** le second projet de règlement n'a aucune modification par rapport au premier projet;

IL EST PROPOSÉ par Alexandre Morin,  
APPUYÉ par Jonathan Baker,  
ET UNANIMENT RÉSOLU :

**QUE** le conseil adopte le règlement de zonage numéro U-2018-06 modifiant les marges latérales pour les constructions complémentaires pour les habitations jumelées ou en rangée dans les zones 11-Hb et 18-Hb.

**7. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CONTRE LES INCENDIES**

Aucun point.

**8. PERMIS ET INSPECTION**

Aucun point.

**9. CORRESPONDANCE**

- Ajout de la résolution 5.2 pour donner suite à la demande d'appui financier de la coopérative du marché public des Cantons de Stoneham.

**10. VARIA**

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**



12. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**Résolution 2018-076**

Il EST PROPOSÉ par Jonathan Baker,  
APPUYÉ par Alexandre Morin,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de lever la présente assemblée à 20h17. .

---

Guy Rochette, maire

---

Josée Desmeules, directrice générale